



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL – VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI (ARTICLE L. 332-14)

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique

M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.
Délibération N° DM_20260623N080

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL – VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI (ARTICLE L. 332-14)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la réorganisation de la direction des services techniques, le poste de Directeur a été attribué en interne à l'ancien technicien en maîtrise d'ouvrage publique et ce, à compter du 1^{er} Juin 2026.

De ce fait, et au vu de la charge de travail actuelle, il a été décidé de pourvoir à son remplacement. Une offre d'emploi a été diffusée et plusieurs candidats ont été reçus par la commission de recrutement.

Faute de postulants, titulaire de la fonction publique territoriale correspondant au profil, le recrutement ne peut être effectué que par le biais de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique territoriale, à savoir vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat d'une durée maximale de 1 an (renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans) prendrait effet au 17 Août prochain, pour un technicien au 6^{ème} échelon.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à :

- Procéder à la création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 17 Août 2026,
- Signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à ce recrutement.

OUI CET EXPOSE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création d'un poste de technicien à temps complet à compter du 17 Août 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail et tous les documents relatifs à ce recrutement.

PUBLIEE LE : ...30 JUIN 2026.... T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 4-1	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND Le secrétaire de séance,  Romaric GIACOMINO 
--	---